

Compte rendu intersyndical du CS de l'InSHS

Jeudi 18 janvier 2018

Membres du conseil :

Présents : Anne Abeille, Ada Ackerman, Philippe Auvergnon, Caroline Bodolec, Astrid Brandt-Grau, Naceur Chaabane, Geneviève Cortes, Emmanuel Didier, Delphine Gardey, Ivan Guermeur, Lamine Gueye, Liliane Haegeman, Nathalie Le Tellier-Becquart, Cécile Michel, Hélène Michel, Cristiana Oghina-Pavie, Rossana Vaccaro-Chaudiron, Nathalie Vienne-Guerrin

Excusé.e.s : Richard Arena, Renaud Crespin, Liliane Hagerman, Annliese Nef

Invités permanents :

Présents : Claire Lemerrier (CS du CNRS), et pour l'InSHS : François-Joseph Ruggiu, Monique Ricolet (représente Carole Le Contel), Fabrice Boudjaaba, Stéphane Bourdin, Diane Brami, Michèle Dassa, Alexandre Gefen, Maria-Térésa Pontois, Stéphanie Vermeersch

Présidents de sections :

Présents : Olivier Coutard (39), Marta Segarra (représente Yannick Barthe, CID 53), Philippe Hoffmann (35), Laure Quennouelle-Corre (33), Ginette Saracco (52)

Excusé.e.s : Pascal Barone (26), Marta Segarra (représente Yannick Barthe), Didier Demazière (40), Nabil Hathout (34), Isabelle Théry-Parisot (31)

Secrétaire de séance le matin : Nathalie Vienne-Guerrin

Secrétaire de séance l'après-midi : Ivan Guermeur

Séance du matin en présence des présidents de sections

9h30 – 9h45 : Rapide tour de table et élection d'un nouveau membre du bureau et d'un.e secrétaire scientifique

Après un tour de table, il est procédé au remplacement au bureau de Catherine Ales, qui a démissionné, ayant atteint l'âge de la retraite.

Nathalie Vienne-Guerrin (PR, université Paul-Valéry Montpellier 3, directrice de l'IRCL, UMR 5186) est élue au bureau et en tant que secrétaire scientifique, à l'unanimité.

Ce conseil entame l'ultime année de son mandat qui sera une année studieuse, notamment avec l'organisation de journées d'études.

Il est prévu que le conseil rédige un petit bilan à l'attention des successeurs.

9h45 – 10h45 : Présentation de François-Joseph Ruggiu et discussion

- Point d'actualité

François Joseph-Ruggiu, directeur de l'InSHS présente ses vœux aux membres du conseil et les remercie pour le travail accompli et à venir.

La phase de nomination du nouveau Président du CNRS est en cours finalisation. Antoine Petit, actuel Président de l'INRIA, devrait être nommé à la tête du CNRS. Il porte une vision du CNRS comme étant « le vaisseau amiral de la recherche française ». Il aspire à une recherche fondamentale du meilleur niveau mondial.

Les auditions d'Antoine Petit sont consultables en ligne sur les sites de l'Assemblée nationale et du Sénat aux adresses suivantes :

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.5394301_5a5e2001adab2.commission-des-affaires-culturelles--m-antoine-petit-dont-la-nomination-a-la-presidence-du-cnrs-e-16-janvier-2018

<http://videos.senat.fr/videos>

M. Antoine Petit nommé Président par interim du CNRS ce jour (18/01/2018)

F. J. Ruggiu évoque l'évolution de l'équipe de l'InSHS

Un agent administratif vient renforcer le secrétariat.

Un.e DAS manque pour la section 38.

Stéphane Bourdin est DAS pour les sections 31 et 32.

F. J. Ruggiu a souhaité une évolution de l'équipe scientifique formée uniquement de DAS, en charge de dossiers récurrents (portefeuilles des unités, missions transversales, missions d'adjoint au directeur scientifique référent de site).

L'InSHS ne va plus faire appel à des chargé.e.s de missions que sur des missions ponctuelles qui n'appellent pas une présence continue à l'Institut.

2 chargé.es de mission actuellement : Pour « Innovative SHS » et ses déclinaisons Pierre-Yves Saillant et Mme Emmanuelle Morlock (ITA à HISOMA à Lyon), chargée du suivi du numérique à Condorcet pour le CNRS.

D'autres chargé.e.s de missions peuvent les rejoindre.

Un travail est mené pour la refonte de l'organigramme.

Le budget mis en place est « satisfaisant »

C'est un budget satisfaisant.

Le CNRS est passé d'un budget de 18,257 MM euros en 2017 à 18,754 MM euros en 2018, soit une progression des crédits de 3%.

Une partie des crédits est allée vers les labos par le biais des FEI : 300 000 euros. Tous les portefeuilles sont en stabilité ou en hausse.

Les crédits supplémentaires sont alloués à des opérations ciblées : soutien aux réseaux, à la formation scientifique et technique, aux actions internationales, en particulier soutien à la mobilité internationale.

Cette hausse du budget constitue un effort exceptionnel pour 2018 en faveur de la recherche, il n'est pas sûr qu'il soit reconduit en 2019. Il est important de montrer que cet argent est investi dans des actions visibles et cohérentes avec les priorités scientifiques (IST, réseau, mobilité internationale et internationalisation des SHS). Il est nécessaire d'afficher ces priorités.

Politique scientifique de l'Institut

L'InSHS va proposer sur un de ces ordres de priorités (soutien à des disciplines spécifiques : sciences archéologiques) la mise en place d'une mission commune InSHS et InEE, impliquant les sections 31 et 32, les CSI, des experts extérieurs dans ce domaine. Il va s'agir de réfléchir au paysage de l'archéologie en France, évolution en lien avec les labEx, EUR qui n'ont pas eu le succès escompté.

- Retour sur le rapport de prospective du CSI, réponses aux recommandations sur (1) CNRS opérateur national, et (2) la diffusion des Humanités numériques

F. J. Ruggiu souhaite aborder le rapport de prospective du CSI et les recommandations qui y étaient listées

- Question du rôle du CNRS comme opérateur national de la recherche

3 propositions sont évoquées : s'interdire d'affecter les chercheurs en fonction d'équilibrages, favoriser la mobilité, maintenir le niveau actuel de recrutement.

F. J. Ruggiu voit dans les recommandations du CSI deux préoccupations : le CSI s'inquiète de la hiérarchisation des sites, et de la perte d'effectifs.

Pour maintenir le niveau de recrutement, il va falloir attendre la politique d'Antoine Petit. Le nouveau Président du CNRS fait clairement de la question du budget et des ressources humaines un enjeu majeur.

La diminution des effectifs de l'InSHS a touché davantage d'ITA que de chercheurs.

Constat général : le déficit d'ITA au CNRS dans les labo de plusieurs Instituts commence à peser sur la communauté scientifique. La recommandation du CSI vient à l'appui de ce que F. J. Ruggiu pense. Une grande partie des recrutements IT concerne des personnels de gestion. Plus de personnels de gestion signifie moins de recrutements en Bap F, E et Bap D, c'est-à-dire le cœur de l'activité scientifique. L'InSHS attend les lignes directrices d'Antoine Petit.

F. J. Ruggiu voit aussi dans le rapport de prospective du CSI une interrogation sur le bon équilibre à trouver entre ce que sont les deux rôles/incarnations du CNRS : rôle d'opérateur de recherche à l'échelle locale dans le cadre des UMR (caractère central pour la politique du CNRS) qui s'inscrit dans le cadre de la construction de ces grands sites de formation et de recherche qui est l'horizon de l'ESR actuel. Rôle à l'échelle locale doit trouver son équilibre avec le rôle d'organisme national qui a une visibilité : émergence de disciplines et thématiques en tension.

Capacité d'action transversale à l'échelle nationale : il s'agit de concilier ces deux rôles en mettant en place une active politique de réseau qui mette en cohérence les dispositifs de recherche à l'échelle nationale. Il est nécessaire d'avoir toujours présent à l'esprit le fait que le CNRS ne s'engage dans la construction de sites avec les partenaires (universités, écoles,...) qu'avec la connaissance qu'il a du paysage national, et par le recrutement national.

C'est bien ce qu'attendent les partenaires du CNRS : quand ils se rapprochent du CNRS c'est comme acteur national, avec une capacité à dessiner une politique nationale.

Le CNRS, avec la connaissance qui est la sienne, peut dire s'il est préférable ou inutile d'investir dans tel équipement. Il n'y a pas de contradiction entre construction des sites et rôle du CNRS comme opérateur national. Mais dans un budget contraint, cela réclame un pilotage fin et le refus d'une dispersion des forces. Le CNRS vise une efficacité maximale des affectations.

Dans les recommandations que fait le CSI, la pierre de touche est la question de l'affectation des nouveaux recrutés chercheurs : il faut prendre en compte l'ensemble. Le CNRS manque par exemple de données sur les mutations actuelles. Il faut étudier la question importante des flux que les mutations dessinent et examiner les motivations de ces mutations. Deux facteurs jouent de manière articulée : les cycles de vie des individus et des familles et la logique scientifique.

Cécile Michel note qu'il faut examiner à quels moments se situent les mutations.

F. J. Ruggiu : Le CNRS favorise la mobilité des chercheurs en n'affectant pas les nouveaux doctorants là où ils ont fait leur doctorat. C'est la pratique mais il y a des exceptions. Pour F. J. Ruggiu : la norme est qu'il y ait des mobilités.

Question des affectations en région et à Paris :

Cécile Michel note qu'en 2017, 35 chercheurs ont été affectés à seulement 5 sites (dont 10 pour PSL), ce qui produit un effet de concentration.

F. J. Ruggiu note que cela correspond à la situation de l'InSHS qui connaît une concentration des UMR sur quelques sites : AMU, Lyon, Bordeaux, Lille, Grenoble, Strasbourg. Les forces sont déjà concentrées. Ces considérations géographiques sont à examiner.

La plupart des sites en marche vers la création d'une grande université de niveau mondial ont compris qu'ils ne le seraient pas sans SHS de niveau mondial et que le CNRS est un allié de poids dans cette construction. On sent un désir de collaboration des sites. On sent le même désir de Lille à Montpellier : tous sont prêts à trouver les meilleurs outils pour travailler avec le CNRS : pas toujours l'UMR, cela peut être l'UMS, la MSH, l'appartenance à un réseau.

Le CNRS est un opérateur national de recherche, il n'est pas une agence de moyens ni une agence de labellisation de structures pilotées par d'autres. Il s'agit de mener une politique scientifique affichée, claire, vers laquelle les ressources financières, les personnels sont orientés.

- Diffusion des humanités numériques

Le CSI a fait 7 recommandations sur le sujet parmi lesquelles :

- l'idée du maintien de la CID 53 ne fait aucun doute (6 postes de CRCN pour cette CID),
- créer une nouvelle CID appelée Méthode expérimentales, données et modèles en SHS... : F. J. Ruggiu explique que ce n'est pas l'esprit d'un CID au CNRS. Les CID sont centrées sur l'interdisciplinarité entre plusieurs instituts du CNRS.
- soutenir les réseaux métiers et les écoles thématiques, assez nombreuses à l'InSHS (17 en 2018, dont une bonne partie est colorée HN)

Micher DASSA : Il y a aussi les actions nationales de formation (ANF), pas strictement HN mais autour des données.

- bien distinguer IST et Humanités Numériques.

Alexandre Gefen : Les Humanités Numériques ne sont pas un silo mais un outil de dissémination et d'expérimentation. Il s'agit de rendre les Humanités Numériques plus accessibles en agissant au niveau des réseaux et des logiques bottom-up autant qu'au niveau des infrastructures. Avec les collègues de la CID 53, une réflexion est menée sur les mots clefs.

Pour ce qui est des postes croisés : 2 cette année, question du CSI, interface/données.

Le CNRS mène une politique de soutien au « bottom up ».

Concernant Huma-Num, la TGIR va continuer à soutenir ses consortiums. La politique de réseau consiste à accompagner les communautés qui le souhaiteraient.

Il faut éviter d'avoir des fonctionnements managériaux.

Open lab : existe à l'ISC. Le CNRS réfléchit à ces espaces polyvalents.

Discussion

Anne Abeille explique que l'esprit de la CID envisagée était bien interdisciplinaire.

F.J. Ruggiu se demande si le temps est à la multiplication des CID.

Anne Abeille note qu'en matière de politique d'affectation Paris/Région : il n'est pas satisfaisant d'affecter sur la base d'un soutien à une région.

F.J. Ruggiu entend bien l'idée qu'une politique qui viserait à Umériser une EA en envoyant un chercheur trouve ses limites. L'effet d'entraînement est faible. Les cultures des enseignants-chercheurs et des chercheurs ne sont pas les mêmes. Les collègues qui sont seuls dans leurs UMR peuvent rencontrer des difficultés. Des questions se posent là où il n'y a pas d'UMR et là où il y a des UMR où il y a très peu de collègues du CNRS. Il faut être capable d'aborder ces questions. Le CNRS ne peut pas raisonner sur le mode « on affecte là parce qu'il n'y a plus personne ».

Philippe Auvergnon : note que les points de vue divergent au sein du CSI, curieusement en fonction de son lieu d'affectation. La question des motifs de mobilités est un point à creuser. Il ne faut pas sous-estimer les variables de mode de management et de conditions de travail. Si l'UMR reste la brique, Il faut se soucier des profils, du soutien et de la formation continue des directeurs d'unités. Cela peut interférer parfois.

F. J. Ruggiu conçoit que le CSI puisse être divisé sur ces questions, d'autant qu'il y a eu des cas particuliers. Les forces du CNRS sont concentrées : il y a des raisons pour cela et il faut en tenir compte. D'un autre côté il y a des lieux où l'on a des UMR d'excellence, des niches, que le CNRS souhaite continuer à accompagner. Parfois des UMR isolées. Dans les unités où le CNRS est d'accord sur le plan scientifique, le CNRS doit soutenir. Pour ce qui est des forces émergentes : on doit être capable de proposer à ces lieux des actions pour les intégrer aux dynamiques du CNRS. On ne doit pas avoir cette dimension d'aménagement du territoire mais il y a un équilibre à trouver.

La question des DU est centrale. Les UMR ont des cycles de vie. Il y a des DU dynamiques, d'autres qui peinent à prendre la mesure de leur rôle. On doit être capable de dire que quand une UMR est arrivée au bout de son cycle, le CNRS se retire. L'unité se transforme. Cela peut arriver à des unités

où le CNRS est très présent. La logique comptable n'est pas le mode de raisonnement de F. J. Ruggiu. Il y a des unités où le CNRS est peu présent, scientifiquement peu de force mais le CNRS tient à cette unité.

- Recrutement et mobilité des IT (NOEMI/FSEP, recommandations InSB) ; priorités des fonctions, en particulier dans les MSH

NOEMI et FSEP : la campagne a porté sur 45 NOEMI et 25 FSEP (mobilité qui entraîne une perte de l'ETPT pour l'institut de départ).

L'InSHS a considéré ces deux formes de mobilité en bloc. Des arbitrages ont été faits à l'échelle de l'institut selon des priorités discutées. On ne répartit pas les mobilités par section. L'InSHS a commencé par les missions transversales : les MSH (13 Noemi contre 9 l'année dernière), les réseaux, les TGIR.

Le CNRS souhaite mettre l'accent sur les missions transversales.

NOEMI : 53% de Bap J et 24 % de Bap F.

FSEP : 11 Bap F sur 25, 2 Bap J.

Le poids de la gestion dans les ouvertures de mobilités est important. L'InSHS consacre beaucoup d'énergie à aider les laboratoires à être gérés (secrétaires généraux, gestionnaires). Il faut le faire en considérant les objectifs scientifiques du CNRS et les ressources des partenaires. Ouvrir des BAP J quand il s'agit d'une équipe où il y a peu de Chercheurs CNRS et beaucoup d'EC pose question.

Traiter ensemble NOEMI et FSEP a eu pour résultat beaucoup de NOEMI en BAP J et pratiquement pas de FSEP en BAP J (seulement 2). Il faut le penser ensemble et en tirer les conséquences.

La priorité a été donnée aux MSH : 13 sur les 70 NOEMI+FSEP. C'est un outil local uni par un réseau national (dirigé par Bertrand Jouve et Hamida Demirdache). Une journée des DU des MSH de l'InSHS est organisée : la première du genre, à renouveler chaque année. Les MSH sont les portes d'entrée des infrastructures de recherche en SHS. Elles ont une programmation scientifique orientée vers l'interdisciplinarité, pleinement dans les priorités de l'InSHS. Les MSH appartiennent à des générations différentes. Elles ont toutes le même statut ou presque, celui d'USR. L'idée est d'amener l'ensemble des MSH vers un modèle commun et en respectant particularités locales. Période d'intérêt pour les MSH manifesté par les sites, le ministère.

Nathalie Le Tellier-Becquart : Elle travaille dans une MSH (la MAE à Nanterre), qui possède un pôle éditorial important formé à la chaîne éditoriale Metopes et dans lequel se sont développés ces dernières années les postes mutualisés. Alors qu'il est prévu d'étendre le principe des pôles éditoriaux, a-t-on tenu compte des retours d'expérience des secrétaires de rédaction de ce pôle? La mutualisation alourdit la charge des secrétaires de rédaction, augmente les risques psychosociaux et fait également peser un risque sur les revues. Actuellement, quatre revues sont en danger suite à des mobilités. Les mutualisations arrivent au bout de leur logique quand on mélange deux métiers différents. Lors de la dernière campagne de mobilité interne a été affiché un poste mutualisé documentation/ édition. Peut-on avoir plus d'information sur le bilan de ces NOEMI/FSEP ?

F. J. Ruggiu : Il n'y a pas encore le bilan de la campagne (ce qui est pourvu, etc.)

Les collègues qui travaillent pour des revues : dans des UMR, parfois il y a une revue, plusieurs revues. Ces inégalités peuvent interroger. Quand on a un collègue qui s'occupe de la revue, s'il souhaite faire une mobilité, cela laisse un trou. On ne peut remplacer tous les collègues qui s'occupent de revues. Les revues qui sont entre les mains d'un éditeur privé qui ne veut pas adopter la politique du CNRS posent problème. Quand il y a une mobilité, la revue est en danger. Le raisonnement de l'InSHS a été de regrouper des collègues travaillant sur les mêmes champs autour de pôles de compétence construits avec des collègues qui travaillent dans des champs proches : ils/elles peuvent ainsi s'épauler, diffuser des bonnes pratiques et absorber les aléas des cycles de carrière. Cette construction a donné une chaîne éditoriale à Caen où a été intégré un nouvel outil pensé pour les éditions numériques pour entrer dans une logique de partage de

compétences. Quand la situation est fragile, il faudra consolider. Le CNRS fait en sorte que cela se passe dans les meilleures conditions.

Fabrice Boudjaaba : il ne faut pas s'imaginer que l'ancien dispositif était satisfaisant pour les personnels. Cela peut être intéressant sur les personnels de construire un réseau professionnel. C'est ce qui se passe avec la chaîne Métopes.

Nathalie Le Tellier-Becquart : le nouveau fonctionnement alourdit le travail, les flux éditoriaux sont différents, le fonctionnement des comités éditoriaux différent. La mutualisation induit plusieurs responsables (direction administrative vs direction fonctionnelle pour chacune des revues). Il faut être vigilant sur ces questions. Il faut qu'il y ait un bilan de l'expérimentation.

Stéphanie Vermeersch : on est attentif à la mutualisation et aux types de revues mutualisées. Elle a entendu des remontées positives sur le pôle à la MAE.

Claire Lemerrier : il faut veiller à ne pas laisser perdre l'interaction avec les UMR. Sinon les collègues ne travaillent plus qu'entre IT.

Fabrice Boudjaaba : il faut réfléchir au mode de rapport à la revue.

- *Présentation de Stéphane Bourdin, DAS en charge des sections 31 et 32*

Stéphane Bourdin : MCF HDR Picardie. DAS des sections 31/32.
INEE/InSHS en archéologie.

- *Constitution des les jurys d'admission CR et CRCD*

F. J. Ruggiu explique comment ont été constitués les jurys d'admission CR et CRCD. Il remercie Florence Colombeau et Cécile Michel. L'InSHS est tenu par des règles complexes de composition de ces jurys (homme/femme ; CNRS/université, grade et fonction). Le principe acté est que 2 présidents de section siègent dans chaque jury d'admission. F. J. Ruggiu a souhaité que toutes les sections soient représentées à des degrés divers.

Laure Quennouelle-Corre : évoque la diffusion de la recommandation de la section 33 concernant la convention CNRS/ENS. Un comité de sélection ad hoc a été constitué avec une procédure raccourcie (appel à candidature le 1^{er} août, audition en septembre). La section s'est émue de cette convention. L'ENS Ulm a recruté dans ce cadre, ainsi que l'ENS Cachan. Est soulignée l'existence de régimes extrêmement inégaux.

F.J. Ruggiu: note que la convention entre le CNRS et l'ENS s'applique. Il appartiendra au nouveau président de renouveler cette convention ou non. Une bonne partie des collègues enseignant : c'est une volonté de l'organisme. Ils/elles ont des compétences spécifiques qu'il est important qu'ils/elles puissent transmettre. La plupart enseignent à titre bénévole. Dans l'idéal, F. J. Ruggiu souhaiterait que tous les collègues qui enseignent soient payés et très bien payés. On se contente de peu par rapport à d'autres pays. Ne doute pas que le prochain président sera saisi et avisera.

10h45-11h00 : pause

11h00-11h45 : Invité Rémy Mosseri (COMETS). Discussion sur les données de la recherche en SHS

Rémi Mosseri veut entendre comment les SHS conçoivent leurs données pour que le Comité d'éthique du CNRS puisse tenir compte de toutes les spécificités. Quelles données doit-on conserver ? Quelles données veut-on rendre publiques ?

La question de l'ouverture des données est importante. Il s'agit de réfléchir aux problèmes liés à l'ouverture des données, en réfléchissant à une typologie des données.

Quelles sont en SHS les données pertinentes, à rendre publiques ou pas ?

La nature et la pratique des données peuvent être différentes d'une discipline à l'autre.

Des données sont présentes dans toutes les activités et champs disciplinaires. Lois et règlement tendent à rendre obligatoire l'accès aux données.

Deux façons de voir les choses : ouverture et partage des données comme exigence, pour chasser les erreurs, détecter les fraudes ; caractériser l'acquisition des connaissances comme un bien commun. Sciences des données caractérisées par : volume, variété vitesse de transmission, véracité. Comment vérifie-t-on que des données qui circulent sont correctes ?

1^{er} point de vue naturel : chaque discipline a sa propre pratique des données donc faisons un balayage. Mais cela devient très rapidement une avalanche de données sur les données.

Proposition : essayer de découper non pas par discipline mais par différentes modalités de l'activité scientifique : observation, expérimentation, simulation et théorie ; et il faut également traiter des métadonnées.

Question : Quelles sont les données qui méritent d'être publiques à des fins de validation ?

Observation : activité la plus ancienne. Le réel est donné, pas choisi par le chercheur. Quelle part du réel observer avec quel instrument ? Observation en général datée. Il est important à des fins de validation de disposer du maximum de données nécessaires à la validation. De plus en plus de capteurs, de plus en plus rapides. Qu'est-ce qui dans le domaine de l'observation sont les types de données qui méritent d'être partagés ? Cela pose problème, notamment la question de l'anonymisation.

Expérimentation : le chercheur choisit des conditions expérimentales. Pas besoin de fournir toutes les données comme conditions de validation. Condition : que l'expérience puisse être faite ailleurs, toutes les précisions sont importantes, sauf si c'est fait par des grands instruments uniques. Il y a des éléments histoire-dépendants. Les catalogue des connaissances (tables atomes etc...) sont des données qui méritent d'être accessibles. A quel endroit et qui décide que la donnée est stable ? Il y a une mise en accord de la communauté pour définir que la donnée est stable.

Simulation numérique : les données d'entrées méritent d'être partagées. Code source, écriture du programme. Question : que faire des codes sources ? A son avis il faut rendre publiques les méthodes mais il n'est pas utile de rendre publiques les codes sources.

Théorie : peu producteur de données. Pas besoin de gigaoctets de données pour valider cela.

Métadonnées : l'ouverture des données passe nécessairement par l'accès aux métadonnées. Passage de métadonnées aux ontologies.

Enfin, se pose également la question des publications scientifiques, qui peuvent aussi être considérées comme des données.

Il y a deux niveaux de discussion : que l'accès aux publications scientifiques soit la plus rapide et satisfaisante possible : data mining. En mathématique et en physique : système d'archive.

Autre point de vue qui anime les éditeurs scientifiques : certaines données sont considérées comme ayant une valeur : on risque des tentatives des éditeurs scientifiques de publier non seulement nos papiers mais les données pour éventuellement les revendre.

Questions éthiques se posent : juridiques, déontologiques, éthiques.

Il y a plein d'implications déontologiques à l'ouverture des données.

Ethique : la question de l'avenir de la vie privée se pose.

Cécile Michel : pour ce qui est de l'observation, la manière dont la base RIBAC a été conçue peut être utile sur la collecte des données concernant les observations.

Michèle Dassa : mentionne les enquêtes, simulations, collectes de données de terrain, tout ce qui est issu de fouilles.

Cécile Michel : Quelle est la part du travail qui consiste en une collecte de données ?

Delphine Gardey : En Suisse les collègues doivent s'engager à rendre publiques les données. Cela pose plein de question de confidentialité. Exemple : enquête par rapport à LGBT sont menées sous la condition de confidentialité. On est en présence d'injonctions contradictoires.

Rémi Mosseri : c'est pour cela que cette enquête est menée. Tout ce qui concerne la circulation de l'information constitue 10% de la consommation électrique mondiale. Il s'agit de préciser une forme de typologie qui permette de penser cela. Les dossiers européens demandent cela (Libre accès aux communautés scientifiques/publiques), « dans la mesure du possible ».

Emmanuel Didier : la numérisation du monde est un phénomène social. La revue *Statistiques et Société* montre qu'ouvrir les données nécessite un énorme travail de reformatage. Problème social : qu'est-ce que ça veut dire « ouvrir les données » ? Il y a des velléités des malades

d'organiser des données. Problèmes de la triche avec les données. Affaire O. Voinnet : il a traité ses données de façon très ambiguë. Ces questions sont un objet de recherche identifié par les sociologues.

Nathalie Vienne-Guerrin note qu'en SHS on se heurte souvent à la question des droits de reproduction.

Cécile Michel relève que lorsque l'on travaille sur des archives ou dans les musées, on doit tenir compte de la législation de chaque pays.

Philippe Rygiel : Les données en SHS sont rarement structurées. Le soutien juridique est indispensable. Il faudrait une antenne juridique au CNRS pour savoir quoi faire. Que faire par exemple en cas de contrat avec un opérateur étranger ? En histoire, on ne reproduit pas, c'est donc différent de la physique par exemple.

Astrid Brandt-Grau : pose une question concernant la langue. Les chercheurs en SHS publient souvent dans leur langue. Quelle est la pertinence de la traduction des métadonnées ?

Rémi Mosseri : cela est à relier au débat sur le plagiat, et l'auto-plagiat.

Claire Lemercier : quand les données scientifiques sont en interaction avec les mondes sociaux, on s'engage à ne pas diffuser ; en histoire de l'art, les collègues sont dans l'illégalité en permanence quand ils montrent un tableau. La question des droits d'auteurs est cruciale et le monde social semble être en train de demander plutôt une fermeture qu'une ouverture. Le monde social n'est pas dans une demande de transparence. Il y a contradiction entre les textes signés et les exigences des financeurs.

Dans les disciplines qu'elle connaît : il s'agit de *deep data* plutôt que de *big data*. Pas tellement d'anthologies partagées. La valeur d'une recherche : ne pas faire ce qui a été déjà fait. La note de bas de page apporte la preuve. On ne reproduit pas exactement la même expérience mais c'est important quand il y a soupçon de fraude. Mais le critère de reproductibilité ne marche pas dans certaines disciplines.

Typologie épistémologique, d'accord: mais qu'est-ce que cela veut dire ouvrir les données ? Pour les données statistiques par exemple, il faut faire des demandes spécifiques pour y avoir accès.

Anne Abeille : en linguistique, on travaille sur des corpus énormes et une standardisation des formats, des anthologies partagées. Il y a d'énormes corpus pour des langues variées. Les collègues sont dépendants d'opérateurs privés. C'est très couteux et très lourd : travail d'extractions de données, problèmes de stockage. Il faut des aides d'ingénieurs. On a des corpus numériques avec ré-annotations. Les sites d'archives étrangers sont plus accueillants. Question de la reproduction : avec toutes ces mesures, il peut y avoir des erreurs que l'on peut du coup corriger. Il y a des problèmes techniques de stockage.

Rémi Mosseri : sur la question des fraudes : il faut avoir une vision continue, depuis la fraude manifeste jusqu'aux cas de mauvaises interprétations.

Caroline Bodolec : en anthropologie, on a des données subjectives. Informer la photographie avec des données subjectives par la métadonnée.

Rémi Mosseri : La formation à l'archivage des données est-elle présente dans toutes les disciplines ? Pour l'avenir : faudrait-il préparer les futurs chercheurs à l'archivage des données ? Peut-être un élément de réflexion.

Cristiana Oghina-Pavie : pour les données partagées entre plusieurs disciplines, on suit les autres qui ont des politiques parfois différentes. Avoir un interlocuteur vers qui se tourner peut être important.

Rémi Mosseri : on pourrait inciter à un débat plus large que CNRS et interdisciplinaire.

Philippe Auvergnon : Il y a un cadre juridique national qui conduit parfois à de sérieuses difficultés en matière de recherche comparative. ; l'accès aux données diffère d'un pays à l'autre. A titre d'illustration on peut citer l'interdiction française des statistiques ethniques, religieuses, etc., liée à notre « socle républicain ». Par ailleurs des recherches comme celles portant sur les réseaux de traite d'êtres humains sont développées par des juristes, des sociologues et des informaticiens dans la perspective de modélisations. Ces recherches imposent notamment des autorisations de la CNIL. En même temps il arrive que des acteurs privés diffusent des données, comme par exemple l'Observatoire sur le fait religieux dans les entreprises. Diverses manipulations sont possibles. Enfin en SHS il y a des disciplines qui sont plus prescriptives que

d'autres ; certaines le savent et l'assument, pour d'autres : les « activités de manipulation » sont donc si ce n'est centrales du moins à l'œuvre. Seul un débat étayé à l'intérieur de la discipline et entre disciplines permet une avancée réelle de l'état des connaissances, une distinction des tendances lourdes.

Astrid Brandt-Grau : il y a le danger de ne plus être maître de ces données. Il y a un risque de commercialisation des données dans le secteur privé à notre insu.

Nathalie Letellier-Becquart : Externalisation des données : il y a des prestataires privés à l'étranger qui exploitent des données en France. Le traitement des données en chercheurs et ingénieurs est différent. Il faut insister sur la formation en la matière (TGIR Huma-Num, XRM pour les Musées).

Rémi Mosseri : la question de la vérité était considérée en interne. Il faut intégrer le fait qu'il faut se donner les moyens de défendre la vérité scientifique. Cette question des données va avoir plus d'ampleur.

Cécile Michel : les membres du CSI sont invités à envoyer leurs réflexions après la séance à Rémi Mosseri.

13h30-17h30 : Réunion interne au CSI

- Approbation du compte rendu de la réunion du 14 septembre 2017

Unanimité.

- Point statutaire : propositions de nominations aux jurys d'admission 2018 des chargés de recherche (avis du CSI)

Le CSI apprécie l'intégration de présidents de sections SHS dans les jurys d'admission. Il suggère une inversion dans la composition du jury CR : inverser Cristina VIANO et Iona POPA afin de représenter la section 40 parmi les titulaires.

Jury CR CID : 5 abstentions / 11 oui / 0 non

Jury CR : Intervertir Iona Popa et Cristina Viano : 14 oui et 2 abstentions.

- Discussion sur l'appel de Jussieu et l'édition scientifique

L'appel de Jussieu plaide pour une science ouverte, incluant des données ouvertes. Il faudrait un plan d'accompagnement pour la loi sur le numérique.

La C3N s'est prononcée en votant une recommandation. Reprise par le CS un peu différemment.

Claire Lemercier a demandé au CS de soutenir l'appel de Jussieu. Le CS a été confronté à des dénonciations de fraudes supposées en biologie et donc le changement de mode d'évaluation par les pairs. L'appel de Jussieu est un texte long et ne permet pas de réunir une majorité de noms sur l'ensemble du texte : opposition au système d'auteur/payeur. Finalement le CS n'a pas voté l'Appel de Jussieu mais a fait voté quatre recommandations.

Le CNRS signe de nouveaux contrats avec les grands éditeurs Springer et Elsevier. Coût Springer : 600000€/mois pour le CNRS.

En Allemagne des institutions ont renoncé à ces bouquets pour protester contre les prix. On paye en fonction du nombre théorique de personnes susceptibles d'accéder et non pas du nombre réel de visites. Recommandation du CS à se tourner vers Couperin.

Astrid Brandt-Grau : le COMOP se réunit périodiquement. Astrid Brandt-Grau a réuni les collègues partie-prenante au sein du Ministère Culture : le ministère est plutôt du côté des éditeurs, plus que du côté des chercheurs. Est prévu un plan d'accompagnement de l'étude de l'impact du numérique sur l'édition scientifique. Comité de pilotage mis en place, qui réfléchit à la manière dont on peut traiter de manière équitable les éditeurs, souvent des petits en SHS qui sont

submergés. Le MESRI envisage de mettre en accès libre tous les documents scientifiques financés à plus de 50% par des fonds publics. Confier le suivi de la réforme à ce comité. Problématique de la langue française et de traduction d'articles ou de revues dans leur ensemble ou seulement de résumés et de métadonnées. Étude sur l'économie des revues en SHS, pré-enquête novembre/décembre 2017, 430 revues en SHS concernées. Les financements vont vers CAIRN.

Cécile Michel soulève le problème de la traduction intégrale des revues. Le CSI s'est prononcé contre cette politique mise en place à l'InSHS où 5 revues ont été sélectionnées selon des modalités qui ne sont pas claires.

Astrid Brandt-Grau : CNL et CNRS portent des projets de traduction. Coût de la traduction élevé ; aucune revue n'a la capacité d'autofinancer des traductions intégrales.

Claire Lemerrier : l'aide à l'editing c'est la promotion des recherches françaises et non pas des revues françaises. Pour promouvoir les revues françaises il faut plus de visibilité. Organiser une journée d'échange avec les revues.

Astrid Brandt-Grau : beaucoup de réflexion sur les voies-vertes ou dorées et le coût que représentent les abonnements pour les bibliothèques.

Delphine Gardey : dans la revue dont elle s'occupe, ont été sélectionnés des articles pour les faire traduire. Les éditeurs de la revue ont financé depuis 1998 la traduction de tous les résumés en quatre langues (dont le chinois). Impact avec l'espagnol sur l'Amérique latine. Investissement du collectif pour trouver des fonds exceptionnels pour financer ces opérations de traduction. Pourquoi CAIRN est mal référencé ? Cela nous échappe.

Philippe Rygiel : quelle est la finalité politique de l'action des différentes instances ? Le soutien aux travaux français et le soutien aux revues sont deux choses différentes. Quelle peut être la finalité d'une recommandation du CSI ?

Claire Lemerrier : Le libre accès des revues est un atout certain pour la diffusion/visibilité.

Cécile Michel : il faut inciter les collègues à déposer sur les plateformes institutionnelles du type HAL. Une recommandation sera proposée au prochain CSI.

Question RIFSEEP

Rossana Vaccaro-Chaudiron : Il y a une nouvelle méthode de calcul du régime indemnitaire des IT. Mise en place de groupes de fonctions très larges qui ne prennent pas en compte les spécificités. Groupés en fonction des corps et des grades : privilégie les personnels dans l'administration centrale et les délégations régionales au détriment des agents dans les SOR. Faire une recommandation pour mettre en place cette concertation auprès des agents dans les SOR. Manque de reconnaissance au niveau des agents travaillant dans les laboratoires. Un exemple : les AI ont seulement deux groupes de fonction.

Naceur Chaabane : manque de données pour bien évaluer les résultats de cette politique. Pas d'éléments factuels.

Compte-rendu par Claire Lemerrier des dernières réunions du Conseil Scientifique du CNRS

Claire Lemerrier fait le point sur les réflexions en cours au CS, les évolutions de la politique du CNRS. Il y a eu un séminaire sur la forme « laboratoire » et la politique de site : le CNRS refuse l'idée de tout labelliser, il faut faire des choix. Il n'y a pas de seuil en nombre de chercheur CNRS si c'est sur un thème porteur ou que l'unité fonctionne.

ERL : équipe de recherche labellisée : un gros labo qui n'est plus UMR mais dont le CNRS labellise un groupe de 8 à 10 personnes, ce qui permet l'affectation d'IT.

Évoque les taux de pression pour les concours, une donnée qui n'est pas prise en compte par la direction dans l'attribution du nombre de postes mis au concours.

Place et rôle des CSI aux seins des Instituts

Cécile Michel résume les discussions au C3N sur la place des CSI, écartés de la vie et des décisions des instituts. Enquête auprès des différents présidents des CSI, pratiques, nombre de réunions, quelques types d'informations. Le CSI de l'InSHS avait un des bilans les plus négatifs mais le changement de direction d'Institut a beaucoup changé les choses. Suite à cette enquête, le C3N proposait une réunion avec la direction du CNRS pour donner un peu plus de poids aux CSI.

Recommandation au sujet de la convention CNRS/ENS

« Fondé sur une convention signée le 18 juillet 2017 entre le président du CNRS et les présidents des ENS, un dispositif de « Professeur attaché » a été mis en place depuis, pour les différentes disciplines scientifiques du CNRS.

Par ce biais, des chercheurs CNRS (CR ou DR) sont recrutés pour une durée d'au moins deux ans, renouvelables deux fois (soit six ans au total), pour enseigner 64 heures par an. Le CSI de l'InSHS s'inquiète du financement par le CNRS d'enseignements et de responsabilités pédagogiques assurés aux ENS et pour les ENS. Le CSI recommande que ces activités d'enseignement et de formations soient rémunérées par les seules institutions bénéficiaires ».

Voté à l'unanimité.

Recommandation sur le RIFSEEP

Le CS de l'InSHS regrette que l'application du RIFSEEP n'ait pas été précédée de concertations. En effet, l'application de cette réforme fait courir aux unités de recherche du CNRS le risque de voir les personnels scientifiques de hautes compétences se désengager de leurs missions actuelles au profit de carrières administratives mieux reconnues.

- Le CS de l'InSHS recommande une révision des décisions d'application et souhaite les voir évoluer vers une plus juste reconnaissance des carrières scientifiques des techniciens, techniciennes, ingénieures et ingénieurs acteurs directs des missions scientifiques fondamentales du CNRS.
- Le CS de l'InSHS recommande la redéfinition immédiate des critères prenant en compte d'une part les sujétions particulières de l'emploi et d'autre part l'encadrement, le pilotage, la coordination ou la conception, afin que les activités des personnels scientifiques relevant de ces critères soient prises en compte.
- Le le CS de l'InSHS recommande que ces missions soient évaluées et interclassées au niveau national par BAP.

Vote : 0 contre ; 1 abstention ; 14 oui